



Parliament of India

Septième Réunion des Présidentes de parlement Parlements sensibles au genre

Parlement, New Delhi, 3-4 octobre 2012

organisée par le Parlement indien et l'Union interparlementaire



INITIATIVE DE NEW DELHI POUR DES PARLEMENTS SENSIBLES AU GENRE

Nous, Présidentes de parlement réunies à New Delhi les 3 et 4 octobre 2012 pour notre 7^{ème} Réunion, *sachant* le rôle essentiel qui est le nôtre pour conduire le mouvement visant à instaurer des parlements et des sociétés sensibles au genre,

nous engageons à :

1. Promouvoir la représentation des femmes dans les parlements et dans les autres organes élus -

en votant des lois électorales et des mesures spéciales provisoires favorables, en accompagnant les autres femmes de nos parlements, en sensibilisant les hommes et les femmes, ainsi que les partis politiques et autres intervenants concernés, et en promouvant la représentation des femmes dans les forums politiques nationaux, régionaux et internationaux;

2. Faire en sorte que les femmes prennent pleinement part à la vie politique -

en favorisant leur représentation dans toutes les commissions, tous les groupes et forums, ainsi que dans les autres organes élus; en faisant en sorte que des femmes soient nommées et/ou élues à des fonctions réelles de leadership dans toutes les structures parlementaires;

3. Inscrire l'égalité des sexes en haut de l'agenda parlementaire -

en veillant à ce que les questions d'égalité des sexes soient débattues au Parlement, en y intégrant le genre au moyen de commissions spécialisées et de groupes de femmes ou de l'égalité des sexes ainsi que de services spécialisés;

4. Partager la responsabilité de l'égalité des sexes avec les hommes -

en les informant et en les sensibilisant, en les associant aux initiatives législatives, aux débats et autres manifestations sur les droits des femmes et l'égalité des sexes et en renforçant les compétences des parlements et des autres organes élus sur le sujet, par des formations, des instruments d'analyse et l'emploi systématique de listes de critères dans l'ensemble du travail de l'institution;

5. Améliorer la prise en compte du genre dans le cadre de travail des parlements -

en veillant à ce que les politiques internes des parlements répondent aux besoins tant des femmes que des hommes, en révisant pour ce faire les règlements et codes de conduite internes, ainsi que les stratégies de communication des parlements dans une optique d'égalité des sexes, et en appliquant des politiques de lutte contre le harcèlement et la discrimination;

6. Planifier, évaluer et contrôler la prise en compte du genre dans les parlements et autres organes élus –

en évaluant l'égalité des sexes au Parlement, en définissant des initiatives/plans d'action pour des parlements sensibles au genre ou en les renforçant lorsqu'elles existent, ce qui suppose un suivi régulier;

7. Soutenir les initiatives de l'UIP visant à rendre les parlements plus sensibles au genre -

en dispensant les conseils d'experts dans le cadre de l'assistance que l'UIP apporte aux parlements pour les rendre plus sensibles au genre et en recommandant à l'UIP d'élaborer des modèles de stratégies de communication pour les parlements, dans un souci d'égalité des sexes;

8. Assurer un suivi

en faisant le bilan des résultats obtenus, des difficultés rencontrées et des enseignements à tirer des efforts déployés pour rendre les parlements, et partant les sociétés, sensibles au genre, lors des prochaines réunions des Présidentes de parlement;

en participant à l'élaboration d'un Plan d'action solide pour des parlements sensibles au genre, compte tenu du projet de plan d'action préparé par l'UIP.

9. Maintenir la question à notre ordre du jour

et faire le bilan des résultats que nous aurons obtenus, des difficultés auxquelles nous nous heurtons et des enseignements à tirer de nos expériences respectives.